

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 05559
Numéro SIREN : 832 487 516
Nom ou dénomination : A D TOURISME

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2020 sous le numéro de dépôt 22110

A D TOURISME

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 116-118 Rue Dalayrac, 94120 Fontenay-sous-Bois
RCS CRETEIL 832 487 516

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU **12 OCTOBRE 2020**

Le 12 octobre 2020, à 10h00

Les associés de la SAS AD TOURISME se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement par le Président.

L'assemblée est présidée par M. David BENDAVID, Président.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président déclare que, les conditions de quorum étant satisfaites, l'assemblée est valablement constituée. Elle peut valablement prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- la feuille de présence ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents requis au titre des dispositions statutaires et légales ont été adressés aux actionnaires dans les délais requis, à l'occasion de leur convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président
- Nomination du Président
- Nomination du Directeur Général
- Nomination du Directeur Général Délégué
- Pouvoirs pour l'accomplissement de toutes formalités

Le Président prend la parole pour exposer les motifs des différentes discussions soumises à l'ordre du jour, puis lecture est donnée du rapport du Président.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Démission du Président

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'accepter la démission de M. David BENDAVID de son poste de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination du Président

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer Président :

DBD INVEST

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 81 Rue de la Haie Coq 93300 AUBERVILLIERS

Immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 887 527 299

Représentée par son Gérant David BENDAVID

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Nomination du Directeur Général

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer Directeur Général :

REAL ESTATE ADVICE

Société par actions simplifiée à associé unique

au capital de 1 000 euros

Siège social : 91 Rue du faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 538 075 615

Représentée par son Président Jean-Patrick DELORME

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Nomination du Directeur Général Délégué

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer Directeur Général Délégué :

2A DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée à associé unique

au capital de 1 000 euros

Siège social : 42 Rue de Torcy 75018 PARIS

Immatriculé au RCS de Paris

Représentée par son Président Aston AGNANI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement de toutes formalités

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de donner tous pouvoirs à M. David Bendavid pour l'accomplissement des formalités décidées pendant cette assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'est à l'ordre du jour. Personne ne souhaite exprimer un quelconque commentaire sur le vote et personne ne demande la parole. La séance est donc levée à 11h.

M. David BENDAVID

